

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
**INSTITUT NATIONAL
 DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**
 COURBEVOIE

11 N° de publication : **3 029 052**
 (à n'utiliser que pour les
 commandes de reproduction)

21 N° d'enregistrement national : **14 61343**

51 Int Cl⁸ : **H 04 M 3/42 (2016.01)**

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 24.11.14.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la demande : 27.05.16 Bulletin 16/21.

56 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

Demande(s) d'extension :

71 Demandeur(s) : *ORANGE Société anonyme* — FR.

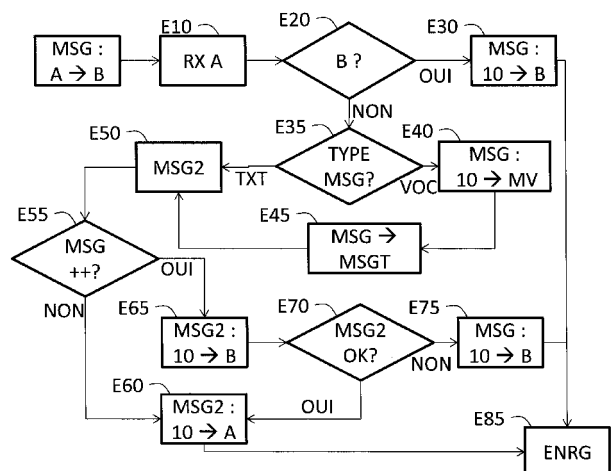
72 Inventeur(s) : BOURGE FABRICE, FROC BENJAMIN, LEPETIT OLIVIER et BERTHOMIEU FRANCIS.

73 Titulaire(s) : *ORANGE Société anonyme.*

74 Mandataire(s) : CABINET BEAU DE LOMENIE.

54 **PROCEDE ET DISPOSITIF DE GESTION D'UN MESSAGE.**

57 Ce procédé de gestion d'un message comporte:
 - une étape (E10) d'interception d'un premier message destiné au dispositif d'un utilisateur;
 - une étape (E20) d'estimation d'un niveau dit « niveau d'interruptibilité de l'utilisateur » représentant dans quelle mesure ledit utilisateur peut être interrompu dans son activité courante;
 - une étape (E55) d'estimation d'un niveau d'importance dudit premier message;
 - une étape de traitement dudit premier message en fonction dudit niveau d'interruptibilité de l'utilisateur et dudit niveau d'importance du premier message.



FR 3 029 052 - A1



5 Arrière-plan de l'invention

La présente invention se situe dans le domaine de la gestion des messages destinés à un utilisateur.

L'utilisation croissante des outils de communication temps réel ou quasi-temps réel dans un cadre professionnel (téléphonie fixe ou mobile, messagerie instantanée, SMS, e-mail) permet une fluidification des échanges d'information entre personnes. Cependant, l'immédiateté de ces échanges présente l'inconvénient d'interrompre l'utilisateur dans son activité courante, ce qui peut être préjudiciable à cette activité, en particulier si celle-ci requiert une certaine concentration.

De telles interruptions ou changements soudains d'activités peuvent être perturbants pour l'utilisateur selon sa concentration, son humeur, la nature de son travail, la fréquence des interruptions, etc., et en conséquence peuvent être néfastes au fonctionnement de l'entreprise. Les ressources cognitives pour passer de manière impromptue d'une activité à l'autre, et pour ensuite revenir à l'activité courante peuvent être très importantes.

A l'inverse, un appel ou un message ignoré peut laisser l'appelant/émetteur penser que l'utilisateur ne souhaite pas répondre personnellement, que le sujet du message n'est pas intéressant ou qu'il ne l'a pas reçu alors qu'en réalité et tout simplement ce dernier n'en a pas eu le temps. Ceci peut provoquer des projections psychologiques négatives chez l'appelant/émetteur.

L'invention propose un procédé et un dispositif de gestion des messages d'un utilisateur qui améliore cette situation, au moins dans une certaine mesure.

25

Objet et résumé de l'invention

Plus précisément, l'invention concerne un procédé de gestion d'un message comportant :

- une étape d'interception d'un premier message destiné à un dispositif d'un utilisateur ;
- 30 - une étape d'estimation d'un niveau dit « niveau d'interruptibilité de l'utilisateur » représentant dans quelle mesure cet utilisateur peut être interrompu dans son activité courante ;
- une étape d'estimation d'un niveau d'importance du premier message ; et
- une étape de traitement du premier message en fonction du niveau d'interruptibilité de l'utilisateur et du niveau d'importance du premier message.

35

Corrélativement, l'invention concerne un dispositif de gestion de message comportant :

- un module d'interception d'un premier message destiné au dispositif d'un utilisateur ;

- un module d'estimation d'un niveau dit « niveau d'interruptibilité de l'utilisateur » représentant dans quelle mesure cet utilisateur peut être interrompu dans son activité courante ;
- un module d'estimation d'un niveau d'importance du premier message ; et
- un module de traitement du premier message en fonction du niveau d'interruptibilité de l'utilisateur et du niveau d'importance du premier message.

L'invention s'applique à tout type de message, et notamment dans le contexte des outils de communication et de collaboration générant des messages texte ou vocaux, tels que IM, SMS, e-mail, téléphone fixe ou mobile.

D'une façon générale, l'invention propose de prendre en charge les messages reçus par un utilisateur et susceptibles de provoquer une interruption de son activité courante afin d'éviter que celui-ci soit, sur le champ, incité à s'engager dans une conversation ou réaliser tout autre type d'action, envoyer une réponse par exemple.

L'invention propose ainsi et en particulier à un collaborateur qui est en train de réaliser une ou plusieurs tâches demandant un effort de réflexion et de cognition important, de minimiser les interruptions résultant de sollicitations extérieures via les outils de communication et de collaboration. Cette gestion appropriée de l'interruption permet un traitement automatique ou semi-automatique de la demande associée à l'interruption en tenant compte à la fois de l'importance de cette demande et du caractère interruptible de l'utilisateur.

Dans un mode particulier de réalisation de l'invention, l'utilisateur est considéré interruptible (autrement dit disponible) ou non interruptible (ou non disponible) en fonction du résultat d'une comparaison dudit niveau d'interruptibilité estimé avec un premier seuil prédéfini.

Dans un mode particulier de réalisation, le procédé de gestion de message selon l'invention comporte une étape de présentation du premier message à l'utilisateur si l'utilisateur est considéré comme interruptible.

Dans un mode particulier de réalisation, le procédé de gestion de message selon l'invention comporte, si l'utilisateur est considéré non interruptible et si le niveau d'importance du premier message est supérieur à un deuxième seuil prédéfini :

- une étape de génération d'un deuxième message obtenu ou non à partir du premier message ; et
- une étape de présentation du deuxième message à l'utilisateur.

Ainsi, l'utilisateur n'est interrompu que si le premier message est considéré comme important. Le deuxième message présenté est par exemple une proposition de réponse au premier message ou un message prédéfini.

Dans un mode particulier de réalisation du procédé de gestion de message selon l'invention le deuxième message est une proposition de réponse au premier message destinée à être validée par l'utilisateur. Cette proposition de réponse comporte éventuellement tout ou partie dudit premier message.

La présentation d'une proposition de réponse au premier message permet à l'utilisateur de ne pas perdre de temps à composer une réponse. Elle lui permet également de choisir si une réponse formulée par le système de gestion doit être ou non être transmise par ce système.

5 Dans un mode particulier de réalisation, le procédé de gestion de message selon l'invention comporte, si l'utilisateur est considéré non interruptible et si le niveau d'importance du premier message est inférieur au deuxième seuil:

- une étape de génération d'une réponse au premier message ; et
- une étape d'envoi de cette réponse à l'émetteur du premier message cette réponse comportant éventuellement tout ou partie dudit premier message.

10 La réponse transmise est par exemple un message informant l'émetteur de la non disponibilité du destinataire et/ou comporte un délai dans lequel une réponse formulée par le destinataire devrait lui parvenir.

L'envoi d'une réponse à l'émetteur permet d'éviter les phénomènes de projections psychologiques que la non-réponse à un message peut induire.

15 Dans un mode particulier de réalisation, le procédé de gestion de message selon l'invention comporte une étape d'enregistrement du résultat des traitements effectués dans un tableau de bord. En particulier, les messages directement transmis à l'utilisateur, les réponses proposées à l'utilisateur pour approbation, les messages transmis à la messagerie vocale de l'utilisateur, les réponses envoyées à l'émetteur du message, ainsi que d'autres informations
20 comme l'heure à laquelle les traitements ont été effectués, le niveau d'interruptibilité de l'utilisateur au moment de l'interception d'un message et le niveau d'importance d'un message peuvent être enregistrés dans le tableau de bord.

Dans un mode particulier de réalisation de l'invention, le niveau d'interruptibilité de l'utilisateur est déterminé en fonction d'au moins un paramètre choisi parmi la fréquence de frappe
25 de l'utilisateur sur un clavier du terminal, les caractéristiques d'utilisation d'une souris du terminal, le nombre d'applications en cours d'exécution sur le terminal, le type du programme actif en premier plan du terminal, le statut d'une messagerie instantanée du terminal et le contenu d'un agenda du terminal.

Dans un mode particulier de réalisation, le niveau d'importance du premier message est
30 déterminé à partir de l'analyse de son contenu, d'une caractéristique de l'émetteur, et/ou du nombre de premiers messages reçus dans un intervalle de temps prédéfini en provenance de l'émetteur. En particulier, si l'émetteur renvoie plusieurs fois le même premier message, son niveau d'importance peut augmenter.

Le dispositif de gestion de message selon l'invention implémente, dans des modes
35 particuliers de réalisation, des moyens pour mettre en œuvre les caractéristiques particulières du procédé de gestion mentionnées ci-dessus. En particulier, le dispositif de gestion de message selon l'invention peut comporter un ou plusieurs des modules ci-dessous, pris seuls ou en combinaison :

- un module pour comparer le niveau d'interruptibilité estimé pour l'utilisateur avec un premier seuil prédéfini et pour décider si l'utilisateur doit être considéré comme interruptible ou non interruptible en fonction d'un résultat de cette comparaison ;

5 - un module de présentation du premier message à l'utilisateur si l'utilisateur est considéré comme interruptible ;

- un module pour, si l'utilisateur est considéré non interruptible et si le niveau d'importance du premier message est supérieur à un deuxième seuil prédéfini, générer un deuxième message obtenu ou non à partir du premier message et présenter le deuxième message à l'utilisateur ;

10 - lorsque le deuxième message contient une proposition de réponse au premier message, un module pour obtenir une instruction de validation de l'utilisateur pour envoyer cette réponse ;

- un module pour, si l'utilisateur est considéré comme étant non interruptible et si le niveau d'importance du premier message est inférieur au deuxième seuil, générer une réponse au premier message et envoyer cette réponse à l'émetteur du premier message ;

15 - un module d'enregistrement du résultat des traitements effectués dans un tableau de bord.

Dans un mode particulier de réalisation, les différentes étapes du procédé de gestion de message sont déterminées par des instructions de programme d'ordinateur. En conséquence, l'invention vise aussi un programme d'ordinateur sur un support d'informations, ce programme étant susceptible d'être mis en œuvre dans un terminal ou plus généralement dans un ordinateur, ce programme comportant des instructions adaptées à la mise en œuvre des étapes d'un procédé de gestion de message tel que décrit ci-dessus.

20 Ce programme peut utiliser n'importe quel langage de programmation, et être sous la forme de codes source, codes objet, ou de codes intermédiaires entre code source et code objet, tel que dans une forme partiellement compilée, ou dans n'importe quelle autre forme souhaitable.

L'invention vise aussi un support d'informations lisible par un ordinateur, et comportant des instructions d'un programme d'ordinateur tel que mentionné ci-dessus.

30 Le support d'informations peut être n'importe quelle entité ou dispositif capable de stocker le programme. Par exemple, le support peut comporter un moyen de stockage, tel qu'une ROM, par exemple un CD ROM ou une ROM de circuit microélectronique, ou encore un moyen d'enregistrement magnétique, par exemple une disquette (floppy disc) ou un disque dur.

D'autre part, le support d'informations peut être un support transmissible tel qu'un signal électrique ou optique, qui peut être acheminé via un câble électrique ou optique, par radio ou par d'autres moyens. Le programme selon l'invention peut être en particulier téléchargé sur un réseau de type Internet.

35

Alternativement, le support d'informations peut être un circuit intégré dans lequel le programme est incorporé, le circuit étant adapté pour exécuter ou pour être utilisé dans l'exécution du procédé en question.

5 Brève description des dessins

Des caractéristiques et avantages particuliers de la présente invention ressortiront de la description détaillée faite aux figures dans lesquelles :

- la figure 1 représente, de façon schématique, l'architecture matérielle d'un dispositif de gestion de message selon l'invention ; et
- la figure 2 représente dans un scénario particulier de mise en œuvre de l'invention, les principales étapes d'un procédé de gestion de message conforme à un mode particulier de réalisation;

15 Description détaillée d'un mode de réalisation

La figure 1 représente de façon schématique, l'architecture matérielle d'un dispositif 10 de gestion de message conforme à l'invention.

Le dispositif de gestion est apte à intercepter les messages envoyés par des équipements A (terminaux utilisateurs, serveurs, ...) à destination d'un terminal utilisateur B.

Dans une variante de réalisation de l'invention, le dispositif 10 pourrait être intégré dans le terminal B.

Dans le mode de réalisation décrit ici, le dispositif 10 comporte notamment un processeur 11, une mémoire morte 13, une mémoire vive 12, un module de communication 14 avec les terminaux A et B, un module 15 de reconnaissance automatique de la parole (en anglais Speech-To-Text) et une mémoire non volatile réinscriptible 16.

La mémoire morte 13 constitue un support d'enregistrement lisible par le processeur 11 et sur lequel est enregistré un programme PG d'ordinateur conforme à l'invention, comportant des instructions pour l'exécution des étapes d'un procédé de gestion de message conforme à l'invention, les principales étapes de ce procédé de gestion étant décrites ci-après en référence à la figure 2, dans un mode particulier de réalisation.

Ce programme d'ordinateur définit de façon équivalente des modules (logiciels) fonctionnels du dispositif de gestion de message 10, tels que notamment :

- un module pour comparer le niveau d'interruptibilité estimé pour l'utilisateur avec un premier seuil prédéfini et pour décider si l'utilisateur doit être considéré comme interruptible ou non interruptible en fonction d'un résultat de cette comparaison.

- un module de présentation du premier message à l'utilisateur si l'utilisateur est considéré comme interruptible ;

5 - un module pour, si l'utilisateur est considéré non interruptible et si le niveau d'importance du premier message est supérieur à un deuxième seuil prédéfini, générer un deuxième message obtenu ou non à partir du premier message et présenter le deuxième message à l'utilisateur ;

- lorsque le deuxième message contient une proposition de réponse au premier message, un module pour obtenir une instruction de validation de l'utilisateur pour envoyer cette réponse ;

10 - un module pour, si l'utilisateur est considéré comme étant non interruptible et si le niveau d'importance du premier message est inférieur au deuxième seuil, générer une réponse au premier message et envoyer cette réponse à l'émetteur du premier message ;

- un module d'enregistrement du résultat des traitements effectués dans un tableau de bord.

15 Les fonctions sont décrites plus en détail maintenant en référence aux étapes du procédé de gestion illustrées à la figure 2.

Nous supposons, en référence à la figure 2, que l'équipement A envoie un message MSG au terminal B.

Ce message est intercepté par le dispositif 10 au cours d'une étape E10. Si ce message MSG est un message vocal, il est, dans ce mode de réalisation, converti en texte pour traitement.

20 Au cours d'une étape E20, le dispositif 10 détermine si et dans quelle mesure, l'utilisateur du terminal B peut être interrompu dans une activité courante. Si l'utilisateur peut être interrompu, le dispositif 10 transmet le message intercepté à l'étape E10 au terminal B au cours d'une étape E30.

25 Si, au cours de l'étape E20, le dispositif 10 considère que l'utilisateur du terminal B ne doit pas être interrompu, le dispositif 10 détermine, au cours d'une étape E35, le type du message MSG.

Si le message est un message vocal, le dispositif 10 aiguille l'appel vers la messagerie vocale du terminal B au cours d'une étape E40.

30 Dans le mode de réalisation décrit ici où le dispositif 10 détermine, au cours de l'étape E35, que le message MSG est un message textuel, le dispositif 10 construit un deuxième message au sens de l'invention MSG2 à partir du message textuel MSG au cours d'une étape E50.

35 Dans le mode de réalisation décrit ici, ce deuxième message MSG2 est une réponse au message intercepté à l'étape E10, cette réponse pouvant contenir tout ou partie du premier message. En fonction de l'importance du premier message et comme décrit ci-après, cette réponse peut être envoyée directement à l'émetteur du premier message ou après validation, et éventuellement modification de l'utilisateur du terminal B.

Si le dispositif 10 détermine, au cours de l'étape E35, que le message MSG est un message vocal, le dispositif 10 transcrit le message vocal en un message textuel MSGT au cours de l'étape E45 puis construit le deuxième message MSG2 à partir de ce message textuel MSGT au cours de l'étape E50.

5 Au cours d'une étape E55, le dispositif 10 détermine le niveau d'importance du message MSG intercepté à l'étape E10. Si le dispositif 10 considère que le message MSG est suffisamment important pour que l'utilisateur du terminal B soit interrompu dans son activité courante, le dispositif 10 envoie le message MSG2 à l'utilisateur du terminal B au cours d'une étape E65 et demande à cet utilisateur du terminal B de valider si la proposition de réponse contenue dans le message MSG2 doit être envoyée ou non au terminal A.

10 Le dispositif 10 obtient la réponse de l'utilisateur du terminal B au cours d'une étape E70.

 Si la réponse de l'utilisateur du terminal B est positive, le dispositif 10 envoie la proposition de réponse contenue dans le message MSG2 préparée à l'étape E50 au terminal A.

15 S'il est déterminé, à l'étape E55, que le message MSG n'est pas suffisamment important ou qu'il ne mérite pas de déranger l'utilisateur du terminal B, le dispositif 10 envoie la proposition de réponse contenue dans le message MSG2 directement au terminal A, au cours de l'étape E60, sans demander d'instruction explicite à ce sujet à l'utilisateur du terminal B. Ainsi, l'utilisateur du terminal B n'est pas interrompu.

20 Si, au cours de l'étape E70, l'utilisateur du terminal B répond négativement afin de ne pas valider la proposition de réponse contenue dans le message MSG2 proposé par le dispositif 10, le dispositif 10 transmet le message MSG intercepté à l'étape E10 au terminal B pour traitement par cet utilisateur B, au cours d'une étape E75.

 Dans le mode de réalisation décrit ici, une absence de réponse au de l'utilisateur au cours de l'étape E70 est traitée, après une durée prédéterminée, comme une réponse négative.

25 Dans le mode de réalisation décrit ici, des informations relatives aux traitements effectués à l'étape E30, E60 ou E75 sont enregistrés dans un tableau de bord mémorisé dans la mémoire non volatile réinscriptible 16 au cours d'une étape E85.

30 Dans le mode de réalisation décrit ci-dessus, le caractère interruptible de l'utilisateur était binaire. Dans un autre mode de réalisation, le niveau d'interruptibilité de l'utilisateur peut prendre plus de deux valeurs, par exemple varier sur une échelle allant de 1 à 10. Les valeurs faibles peuvent par convention correspondre à une interruptibilité forte lorsque l'utilisateur est plutôt disponible et inversement les valeurs élevées correspondre à une interruptibilité réduite, lorsque l'utilisateur est plutôt non disponible. On peut par exemple définir un premier seuil sur cette première échelle, par exemple 5, au-dessus duquel on considère que l'utilisateur est non disponible.

35 De même, dans un mode particulier de réalisation, le niveau d'importance du premier message peut également varier sur une deuxième échelle, les valeurs faibles correspondant à un

message de faible importance, et les valeurs élevées à un message important. On peut par exemple définir une échelle allant de 1 à 9, et un deuxième seuil sur cette deuxième échelle, par exemple 6, au-dessus duquel on considère que le message est suffisamment important pour interrompre l'utilisateur dans son activité courante.

5 Dans un mode particulier de réalisation, le niveau d'interruptibilité de l'utilisateur peut être déterminé en fonction d'au moins un paramètre choisi parmi la fréquence de frappe de l'utilisateur sur son clavier, les caractéristiques d'utilisation de la souris, le nombre d'applications en cours d'exécution sur le terminal, le type du programme actif en premier plan sur son terminal (navigateur Web, traitement de texte, ...), le statut d'une messagerie instantanée (ne pas
10 déranger, ...), le contenu d'un agenda

On peut par exemple considérer que dès lors que le niveau d'interruptibilité est inférieur au premier seuil, l'utilisateur peut être interrompu, les messages interceptés par le mécanisme selon l'invention lui étant transmis directement.

Par exemple, si le premier seuil est fixé à 5, on peut décider que :

15 - le niveau d'interruptibilité de l'utilisateur est égal à 1,2 lorsque celui-ci n'utilise pas ou peu son clavier, ne bouge que très peu la souris, et que le seul programme actif sur le terminal est un navigateur web ;
- le niveau d'interruptibilité de l'utilisateur est égal à 7,9 lorsque le statut de sa messagerie instantanée est « ne pas déranger », l'application active est un traitement de texte, l'utilisation du
20 clavier et de la souris est intensive.

Dans un mode particulier de réalisation, le niveau d'importance du premier message peut être déterminé à partir de l'analyse de son contenu, par exemple en fonction de la détection de mots clés (« urgent », « disponible », « prendre un café », « ? »...). Cette analyse peut également s'appuyer sur des outils d'analyse sémantique.

25 Le niveau d'importance du message peut également augmenter si celui-ci est répété ou s'il est consécutif à la réception d'autres messages précédents émanant du même émetteur et ayant une analogie avec ce message.

Dans un mode particulier de réalisation, lorsque l'utilisateur n'est pas interruptible, le procédé et le dispositif selon l'invention sont aptes à générer un message et à envoyer ce
30 message :

- soit directement à l'émetteur du premier message ;
- soit à l'utilisateur du terminal destinataire du premier message pour approbation.

Ce deuxième message peut prendre la forme d'une notification. Il peut éventuellement être construit à partir du contenu du premier message, et éventuellement comprendre une
35 information représentative d'un instant à partir duquel l'utilisateur est susceptible d'être disponible.

Par exemple, lorsque le dispositif 10 selon l'invention reçoit un message comprenant l'expression « Veux-tu prendre un café ? ». Le dispositif 10 peut consulter l'agenda de l'utilisateur et générer un message contenant: « Je serai disponible à partir de 11h pour prendre un café. »

5 D'une façon générale, les messages transmis à l'utilisateur du terminal B au cours des étapes E30, E65, E75 et à l'utilisateur du terminal A au cours de l'étape E60 et à la messagerie vocale au cours de l'étape E40 sont transmis dans un format compatible avec les terminaux, équipements ou applications auxquels ils sont destinés. Au besoin, ces messages sont vocalement synthétisés avant transmission.

REVENDICATIONS

5 1. Procédé de gestion d'un message comportant :

- une étape (E10) d'interception d'un premier message destiné à un dispositif d'un utilisateur ;
- une étape (E20) d'estimation d'un niveau dit « niveau d'interruptibilité de l'utilisateur » représentant dans quelle mesure ledit utilisateur peut être interrompu dans son activité courante ;
- une étape (E55) d'estimation d'un niveau d'importance dudit premier message ;

10 - une étape de traitement dudit premier message en fonction dudit niveau d'interruptibilité de l'utilisateur et dudit niveau d'importance du premier message.

15 2. Procédé de gestion selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit utilisateur est considéré interruptible ou non interruptible en fonction du résultat d'une comparaison dudit niveau d'interruptibilité estimé avec un premier seuil prédéfini.

20 3. Procédé de gestion selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'il comporte une étape (E30) de présentation dudit premier message audit utilisateur si ledit utilisateur est considéré comme interruptible.

4. Procédé de gestion selon la revendication 2 ou 3, caractérisé en ce qu'il comporte, si ledit utilisateur est considéré non interruptible, et si ledit niveau d'importance du premier message est supérieur à un deuxième seuil prédéfini :

- 25
- une étape (E65) de génération d'un deuxième message (MSG2) obtenu ou non à partir du premier message (MSG) ; et
 - une étape (E65) de présentation du deuxième message (MSG2) audit utilisateur (B).

30 5. Procédé de gestion selon la revendication 4, caractérisé en ce que le deuxième message (MSG2) contient une proposition de réponse audit premier message destinée à être validée (E70) par ledit utilisateur et éventuellement tout ou partie dudit premier message.

6. Procédé de gestion selon l'une quelconque des revendications 2 à 5, caractérisé en ce qu'il comporte, si ledit utilisateur est considéré non interruptible et si ledit niveau d'importance du premier message est inférieur audit deuxième seuil :

- 35
- une étape de génération (E50) d'une réponse (MSG2) audit premier message, ladite réponse comportant éventuellement tout ou partie dudit premier message ; et
 - une étape (E60) d'envoi de ladite réponse à l'émetteur dudit premier message.

7. Procédé de gestion selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce qu'il comporte une étape (E80) d'enregistrement du résultat desdits traitements dans un tableau de bord.

5

8. Procédé de gestion selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que ledit niveau d'importance dudit premier message est déterminé à partir de l'analyse de son contenu, d'une caractéristique de l'émetteur, et/ou du nombre de premiers messages reçus dans un intervalle de temps prédéfini en provenance de l'émetteur.

10

9. Dispositif de gestion de message comportant :

- un module d'interception d'un premier message destiné au dispositif d'un utilisateur ;
- un module d'estimation d'un niveau dit « niveau d'interruptibilité de l'utilisateur » représentant dans quelle mesure ledit utilisateur peut être interrompu dans son activité courante ;
- 15 - un module d'estimation d'un niveau d'importance dudit premier message ;
- un module de traitement dudit premier message en fonction dudit niveau d'interruptibilité de l'utilisateur et dudit niveau d'importance du premier message.

15

10. Programme d'ordinateur (PG) comportant des instructions pour l'exécution des étapes du procédé de gestion de message selon l'une quelconque des revendications 1 à 8 lorsque ledit programme est exécuté par ordinateur.

20

11. Support d'enregistrement (13) lisible par un ordinateur sur lequel est enregistré un programme d'ordinateur (PG) comprenant des instructions pour l'exécution des étapes du procédé de gestion de message selon l'une quelconque des revendications 1 à 8.

25

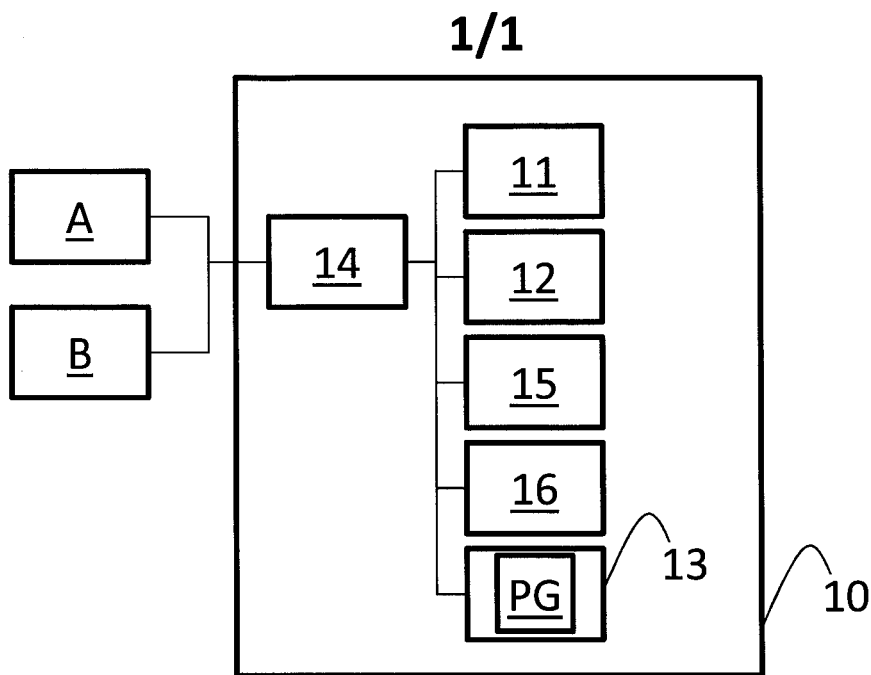


FIG. 1

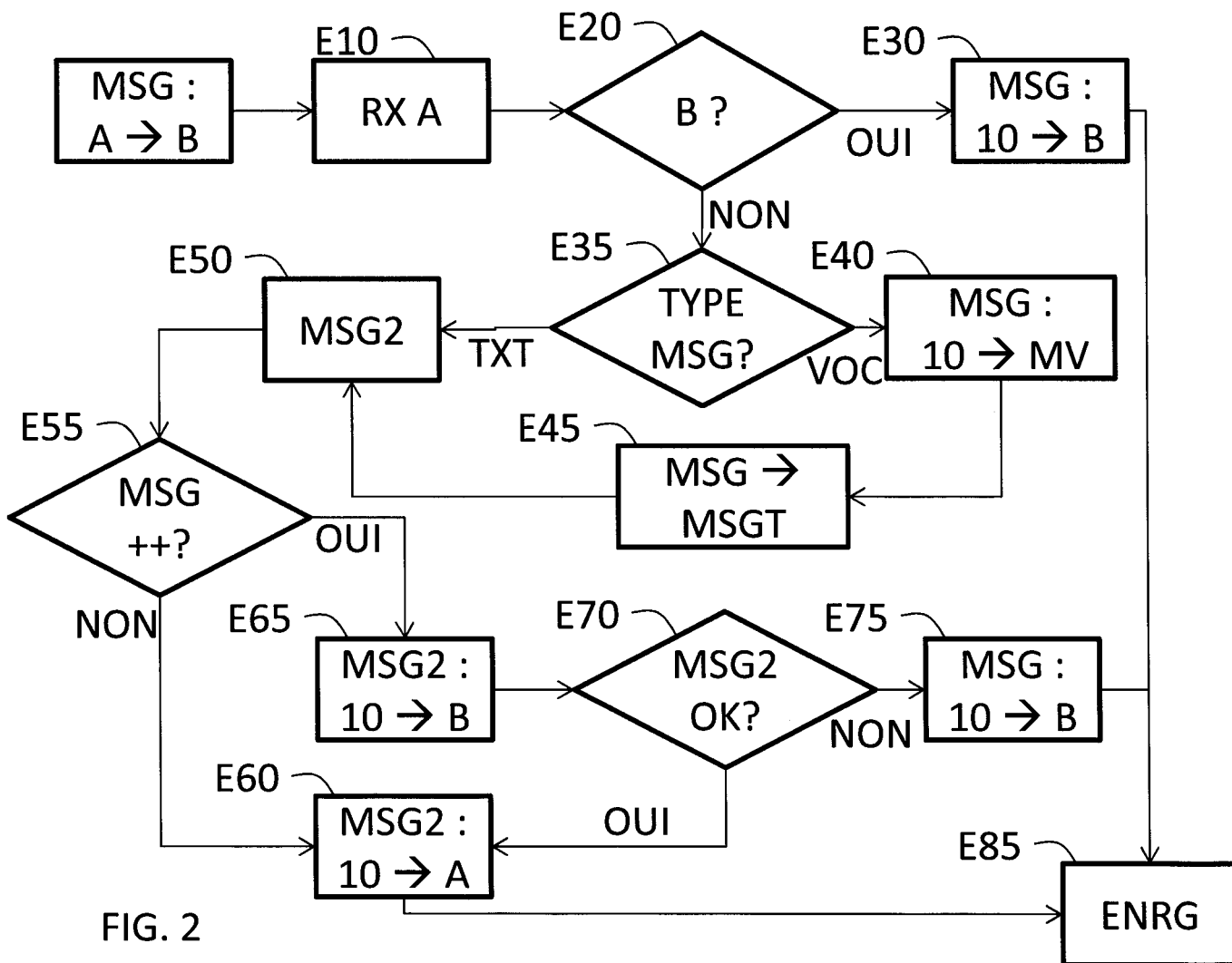


FIG. 2



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 805403
FR 1461343

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	WO 01/09753 A2 (MICROSOFT CORP [US]) 8 février 2001 (2001-02-08) * le document en entier * -----	1-11	H04M3/42
X	US 2009/132662 A1 (SHERIDAN WILLIAM A [US] ET AL) 21 mai 2009 (2009-05-21) * le document en entier * -----	1-11	
X	EP 1 852 789 A1 (MICROSOFT CORP [US]) 7 novembre 2007 (2007-11-07) * le document en entier * -----	1-11	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			H04L
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
9 juillet 2015		Poggio, Francesca	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		
		& : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1461343 FA 805403**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **09-07-2015**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 0109753	A2	08-02-2001	AT 360236 T	15-05-2007
			AU 6501100 A	19-02-2001
			DE 60034490 T2	16-08-2007
			EP 1384163 A2	28-01-2004
			JP 2003527656 A	16-09-2003
			WO 0109753 A2	08-02-2001

US 2009132662	A1	21-05-2009	AUCUN	

EP 1852789	A1	07-11-2007	AUCUN	
